

SKATEBOARD / ROLLER: 8H > 18H (HIVER) / 22H (ÉTÉ)

TROTTINETTE: 8H > 15H

BMX: 17H > 18H (HIVER) / 22H (ÉTÉ)

8 ANS MINIMUM AVEC PROTECTIONS PRIORITÉ AUX DÉBUTANTS LE MATIN ET AUX CONFIRMÉS L'APRÈS-MIDI



RÈGLEMENT DU SKATEPARK 😽 🧀

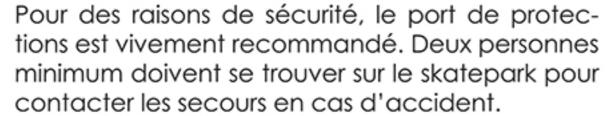
Cet équipement est destiné à la pratique du Skateboard - bmx - roller - trottinette.













Garder le lieu propre. Des poubelles sont mises à disposition pour jeter les déchets.



En cas de pluie, la pratique est interdite sur l'ensemble du skatepark.



Les tags et graffitis sont formellement interdits, les peintures utilisées rendant les surfaces glissantes et dangereuses pour la pratique.



Il est rappelé que cet équipement est sous la responsabilité des utilisateurs. L'accès est réservé aux pratiquants de plus de 8 ans, sauf lors d'activités encadrées. Les enfants de 8 à 13 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure responsable.

Si des détériorations ou la présence de danger sont constatées, prévenir la mairie : Standard - 04.94.00.78.78



EN CAS D'ACCIDENT POMPIERS: 18 0U 112 SAMU: 15 OU 112 POLICE: 17



Maitrise d'ouvrage : Ville d'Hyères Conception: Constructo Skatepark Architecture Construction: Territoire Skatepark & Eiffage Norme: nf en 14974 / 2018



